



Commune de Marolles-sur-Seine



Commune de Marolles-sur-Seine

Place Charles de Gaulle - BP 5

77130 MAROLLES-SUR-SEINE

Tel : +33 (0)1 64 31 32 56

Fax : +33 (0)1 64 31 24 10

Courriel :

mairie-marolles-sur-seine@wanadoo.fr

La Commune de Marolles-sur-Seine est située à l'extrémité de la Bassée, dont elle constitue la porte occidentale en aval du fleuve.

Bâti au bord de la Seine sur sa rive gauche, le village s'étend hors de la zone inondable.

Depuis longtemps le fleuve est utilisé pour les besoins économiques et touristiques. Plusieurs quais ont été établis, en particulier, par les sociétés d'extraction de granulats très actives sur le territoire communal pour le transport des matériaux. On peut noter également la présence d'une vingtaine de bateaux logements stationnés le long du village.

L'organisation régulière de concours de pêche favorise l'attractivité du village et en particulier des bords de Seine.

Le projet d'aménagement de la Bassée concerne directement la commune de Marolles-sur-Seine puisque le dernier bassin est installé sur une partie significative de son territoire, sur le quart Nord Est de ce dernier.

C'est là que les digues sont les plus hautes (4 mètres) et posent des problèmes délicats d'insertion dans le paysage.

La municipalité de Marolles-sur-Seine ne se considère pas comme compétente pour juger de l'opportunité de ce coûteux projet et de son bénéfice pour la région parisienne.

Il est évident qu'il ne présente en l'état actuel du dossier aucun intérêt pour la commune elle-même.

Par contre les nuisances du chantier, les servitudes liées à l'exploitation des ouvrages, les impacts sur le paysage seront eux bien réels.



Dans ce contexte la municipalité a posé 5 grands principes.

Nous voulons obtenir des garanties sur :

- Le maintien dans les casiers de l'activité économique, (agriculture, exploitation des forêts, extraction des granulats) et touristique.
- Une indemnisation suffisante en cas de mise en eau.
- Une réduction des nuisances lors de la création des digues en privilégiant la voie d'eau et le chemin de fer et en évitant les camions.
- Une intégration des digues dans le paysage en utilisant celles-ci pour implanter les routes et chemins.
- L'obtention d'une participation au développement de la Bassée par le financement de projets locaux.

Or, les réponses aux questions posées à l'institution Seine Grands Lacs ne sont pas toutes satisfaisantes.

Ainsi de l'intégration des digues et de leur utilisation pour implanter les routes et chemins.

Le CD 29 qui traverse la commune selon un axe Nord-Sud est particulièrement dangereux avec 3 rétrécissements à voie unique.

Il serait donc particulièrement judicieux de placer la digue à l'emplacement du CD29 et non à côté comme prévu dans le projet. Cette solution aurait l'avantage de permettre une meilleure intégration avec le pont sur la Seine et l'entrée du village. De plus, elle éviterait une immobilisation inutile de terrains qui ont une forte valeur (*présence de granulats exploitables*).

La construction des digues risque d'être une opération particulièrement difficile à vivre pour la population (*bruits, poussière, gênes à l'exploitation des terres...*).

Il est donc important de se préoccuper de la limitation de ces nuisances dans notre secteur.

De ce point de vue, une utilisation systématique de la voie d'eau ou du train doit être instituée.

La ligne de chemin de fer "Montereau/Flamboin" vient d'être réactivée et est entièrement opérationnelle.

Des appontements créés par les entreprises d'extraction de granulats existent le long du fleuve qui pourraient être utilisés pour le déchargement des matériaux nécessaires.

Il serait inacceptable d'envisager la traversée du village par des camions.

Ces deux exemples illustrent la nécessité de prendre en compte les préoccupations locales même si elles entraînent un surcoût à la réalisation de ces ouvrages. C'est la seule solution pour faire adhérer la population à un projet qui a priori ne lui apporte que des nuisances.

La solidarité avec la région parisienne passe par un juste niveau de compensations pour notre territoire et sa population.

Philippe Leveque
Maire de Marolles-sur-Seine

